



Sommaire

- Dans l'urgence
- L'écoute et l'aide
- Quelques conseils
- L'hébergement
- Ressources

**Vous avez des droits
Vous pouvez être protégé(e)
Vous pouvez être aidé(e)**

DANS L'URGENCE APPELEZ

17 (police secours)
18 (pompiers)
112 depuis votre portable

Pour vous mettre à l'abri,
vous avez le droit de quitter
le domicile.
Dès que possible, allez à la
police ou à la gendarmerie
pour le signaler.

URGENCES HOSPITALIÈRES

15 (SAMU)

Précisez que vous êtes
victime de violences
conjugales.
Un certificat médical pourra
vous être délivré à l'hôpital.

SOLIDARITÉ FEMMES Belfort

23 rue de Mulhouse – 90000 Belfort

Permanence d'accueil et d'écoute pour les victimes
de violences conjugales, centre d'hébergement et de
réinsertion sociale.

www.solidarite-femmes90.com

03 84 28 99 09

CIDFF - CENTRE D'INFORMATIONS DES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

3 rue de Jules Vallès – 90000 Belfort – Entrée BIJ, 1^{er} étage à droite

Lundi au vendredi : 9h/12h – 13h30/16h30 (hors mercredi)

Accès aux droits et accompagnement à l'emploi
Espace vie affective, relationnelle et sexuelle

Mercredi : 9h/12h

03 84 28 00 24

FRANCE VICTIME 90

20 rue Gaston Defferre – 90000 Belfort

Aide aux Victimes – Accès au Droit et Médiation.

contact.aav90@gmail.com

09 70 19 52 52

CENTRE DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE SIMONE VEIL

14B rue des entrepreneurs – Parc Technologique – 90000 Belfort

Écoute, accompagnement et orientation de toute personne
mineure ou majeure victime de violences par un personnel
qualifié.

03 84 28 17 12

QUELQUES CONSEILS pour assurer votre SÉCURITÉ

- Identifier des personnes pouvant vous venir en aide en cas d'urgence.
- Contacter une association locale pour les victimes de violences au sein du couple, accueil inconditionnel, gratuit, confidentiel.
- Enregistrer dans votre portable et apprendre par cœur les numéros de téléphone importants (police/gendarmerie, pompiers, SAMU, 3919).
- Informer les enfants sur la conduite à tenir (aller chez les voisins, téléphoner au 17, etc.).
- Mettre à l'abri vos documents importants (pièces d'identité, titres de séjour, carte de sécurité sociale, livret de famille, documents bancaires, etc.) et les éléments de preuve des violences (certificats médicaux, récépissé de dépôt de plainte, main courante, photos des traces de violence, lettre de témoignages) : les scanner et les enregistrer dans une boîte e-mail connue uniquement de vous, ou les déposer en lieu sûr (chez votre avocat, des proches de confiance ou des associations).
- Ouvrir un compte bancaire personnel à votre nom de naissance avec une adresse différente de celle du domicile conjugal.

PRÉFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Mission départementale
aux droits des femmes et à l'égalité femmes/hommes



PRÉFECTURE
DU TERRITOIRE
DE BELFORT

Ne laissez pas la violence s'installer.

Réagissez !

Physiologique, verbale ou physique, la
violence isole. Parlez-en !

APPELEZ LE 3919*

*Appel anonyme et gratuit.